

874
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, de M. ROUSTAN tendant à rapprocher les fonctionnaires qui, étrangers au département, sont unis par le mariage soit à des fonctionnaires du département, soit à des personnes qui y ont fixé leur résidence. (N° 369, année 1920. — Urgence déclarée.)

(Nommée le 30 juillet 1920.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : CATALOGNE. S
2^e — GALLET.
3^e — ERMANT. P
4^e — ROUSTAN. R
5^e — DONON.
6^e — JOSSOT.
7^e — SERRE.
8^e — DUQUAIRE.
9^e — GENTIL.



1

Séance du 31 Janvier 1920

Président: M. Guenard.

Secrétaire: M. Catalogue

Proposition de loi de M. Roustan relative
au rattachement des prescriptions écrites:

M. Roustan a été nommé rapporteur
le président le secrétaire

Elmann

M. Catalogue

Réunion du 17 Février 1921

M. Roustan, Rapporteur expose l'histoire
du Projet, communique les documents, et, après de
longues observations de M. Guenard, Jorrot, Oueguier,
la Commission décide de passer à la discussion de
l'article.

Toutefois on réserve la question des
pourcentages. La Commission décide à l'unanimité
de poser des questions à ce sujet aux Dires Régionales,
et d'attendre pour déposer le Rapport, les réponses demandées.

Elmann

M. Roustan

Réunion du 23 Mars 1921

M. Roustan rapporteur apporte, au sujet du
pourcentage, les renseignements qui ont été fournis
par le Ministère de l'Instruction Publique pour
les 3 enseignements. Ces chiffres sont examinés
et discutés par les membres présents. M. Jorrot,
Gallet apportent des précisions qui permettent
de conclure que ces chiffres ne peuvent servir de

can à l'établissement attendu du pourcentage.
 En conséquence, le chiffre primitivement établi
 sera conservé, tout en réservant les modifications
 possibles dans le cas où de nouveaux éléments
 seraient soumis à la Commission,

M. Roustan, et autres, à déposer
 le rapport, après les quelques retouches nécessaires

ce Président

Le Secrétaire